

**DELIBERATION n° 09-2020**  
**en date du 28 Mai 2020**  
**portant sur la désignation des délégués à l'Instance**  
**de Coordination des Personnes âgées**

Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Just-le-Martel s'est réuni à la Mairie le 28 Mai 2020 à 21h selon convocation en date du 15 Mai 2020, sous la présidence du Maire, Monsieur Joël GARESTIER, Madame Océane MICAUD étant secrétaire de séance.

**Sont présents :** M. GARESTIER Joël, Maire,  
M. HENRY Philippe, Mme AUPETIT-BERTHELEMOT Christelle, M. VERGER Manuel, Mme CARRILLO Martine, M. GARCIA Jean-Luc, Mme DE PAIVA Régine, Adjoints.  
M. GLANDUS Bernard, Mme CHABROUX VICENTE Patricia, MM. SIMON Patrick, GIRARD Stéphane, PEAUDECERF Sébastien, Mmes TOUCAS Hélène, DESMOULIN Christelle, COUTY Isabelle, BASSALER Virginie, MM. Jean-Philippe NANEIX, Brice APPERT, Mmes Emilie TALLET, Océane MICAUD, M. André GAILLARD, Mme Claude THIBAUT GUILLON, M. Victor GRANDJACQUOT, Conseillers Municipaux.

En application du Code général des Collectivités Territoriales et conformément aux statuts de l'Instance de Coordination Gérontologique du Canton Limoges-Panazol qui regroupe les communes d'Aureil, de Feytiat, de Panazol et de Saint-Just-le-Martel,

M. le Maire demande de désigner deux délégués pour représenter la commune au sein de l'association.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

**DECIDE**

**Article 1 :**

De désigner les représentants suivants :

**Titulaire :** Monsieur Jean-Luc GARCIA  
**Suppléant :** Madame Hélène TOUCAS

Ils représenteront la commune de SAINT-JUST-LE-MARTEL, à l'Instance de Coordination Gérontologique du Canton Limoges-Panazol.

**Article 2 :**

De donner pouvoir à Mr le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

**Article 3 :**

Les dispositions de la présente délibération prendront effet après transmission aux services de l'Etat et publication et ou notification.

**Article 4 :**

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

Nombre de membres en exercice	23
Nombre de membres présents	23
Nombre de suffrages exprimés	23
Votes pour	23
Vote contre	0
Abstention	0



Fait à Saint-Just-le-Martel  
Le 28 mai 2020.  
**Le Maire,**

**Joël GARESTIER**

